

# Y aurait-il acharnement du Conseil contre le Sr Névé et ses amis ?

Le 1<sup>er</sup> septembre 1770 - Desroches au ministre

---

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.92, n°76

Autre copie aux Ursulines à Quimper Q12 C II (Vol. 8/15), p.103-105

---

---

A l'Isle de France, le 1<sup>er</sup> septembre 1770

M. le Ch. Desroches

Affaire Névé

N°103.

Monseigneur,

A l'arrivée de M. Verdière dans cette colonie, les affaires du Sr Névé [Nevé] que je croyais terminées ici, comme nous avons eu l'honneur de vous la mander, M. Poivre et moi dans notre lettre commune du 4 juillet de l'année dernière, ces affaires, dis-je, se sont réveillées avec plus de force que jamais.

Le Sr Névé est hautement attaqué au Conseil comme banqueroutier, et si j'en crois tous les bruits publics, il ne peut guère être lavé de cette imputation.

D'un autre coté, on a attaqué comme fauteurs<sup>1</sup> et comme complices de cette banqueroute des gens de considération de cette colonie qui étaient débiteurs de cet homme : quelques-uns à cet effet ont été assignés pour être ouïs, d'autres ont été décrétés d'ajournement personnel, au lieu qu'il me paraîtrait naturel de les signifier simplement comme débiteurs du Sr Névé.

Un pareil début m'a paru violent, d'autant plus que la plupart prétendent ignorer que cet homme ait fait une banqueroute réelle. Quoiqu'il en soit ceux qui ont été les plus maltraités dans ce commencement de procédure sont des gens que l'on regardait dans les temps passés comme ennemis du Conseil.

Cette circonstance et les représentations qui m'ont été faites par les personnes intéressées, m'ont déterminé à me rendre au Conseil à ce sujet. Convaincu, comme je le suis, des sentiments de droiture et d'impartialité qui animent tous les membres de ce tribunal, je n'ai eu garde de les soupçonner d'agir par animosité, comme quelques personnes ont voulu me le suggérer. Mais je leur ai représenté que malheureusement leur conduite donnait lieu à ce soupçon, quelque mal fondé qu'il fut ; que la volonté du Roi était que toute haine cessât dans cette colonie ; que vous m'avez donné des ordres très positifs d'éteindre cet esprit aussi préjudiciable au bonheur public qu'à celui des particuliers.

Je les ai engagés en même temps, Monseigneur, à suivre avec la plus grande justice, et même à poursuivre avec rigueur le crime qui leur est dénoncé, s'il se trouve des preuves complètes contre le Sr Névé. Mais je les ai exhortés à employer toute la modération et toute la sagesse qui seules peuvent faire honneur à leur jugement, et vous être agréable.

M. de Candos, doyen du Conseil et homme d'une vertu reconnue de tous temps, s'est retiré de cette affaire, et ses moyens n'étaient pas récusables.

M. l'abbé Galloys dont vous connaissez les lumières et le zèle, s'en était retiré aussi ; mais comme je n'ai pas trouvé ses moyens suffisants, j'ai combattu sa récusation, et à ma considération, il y est rentré : j'en suis d'autant plus aise, que sa présence est très utile dans toutes les affaires.

---

<sup>1</sup> *Fauteur* : qui protège et favorise une action blâmable. (Dict. historique de la langue française, Le Robert)

Quant à moi, après avoir rempli ce que j'ai cru devoir à ma place et au bien public, je trouve ces matières trop étrangères à mes connaissances, et trop compliquées pour que je puisse abandonner le timon des affaires générales, pour m'occuper de semblables procès.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

\* \* \*